



Je me suis fait couper accidentellement le doigt par un livreur

Par **JC79**, le **05/11/2013** à **11:42**

[fluo]bonjour[/fluo]

En 2007 un chauffeur livreur vient chez moi déposer des matériaux de la part d'un artisan pour effectuer des travaux sur ma maison .

Lors du déchargement à la grue du camion ,le lève palette reste coincé sur le chargement .

Les commandes de grue étant fixées au camion , j'ai proposer de monter sur le chargement pour pousser ce lève palette . Mais le chauffeur effectuera une erreur de manoeuvre provoquant la chute du coulisseau de cet appareil . L'engin me sectionnera mon index droit .

Hospitalisé , J'ai subi une grève qui n'a malheureusement pas réussie . Depuis je suis handicapé d'une phalange et souffre en continue .

Malgré 2 lettres adressées à l'entreprise de fourniture et transport , celle ci n'a jamais daigné répondre , n'a pas engagé son assurance .

Il me semble que j'avais droit à une indemnité .

Que dois je faire , malgré le temps passé ?? pour demander réparation

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

JC79

Par **chaber**, le **05/11/2013** à **16:51**

Bonjour,

Bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps

de vous répondre

Par **arreeu**, le **05/11/2013** à **17:32**

bonsoir,

adressez un dossier à la MDPH

déposez une réclamation auprès de la secu car un doigt en moins est un handicap donnant droit à un taux et rente ou capital

bonne soirée

Par **LDG**, le **05/11/2013** à **21:34**

Bonsoir,

Aviez vous fait une déclaration commune avec le chauffeur livreur auprès de son assurance ?
Sinon, il faut tenter d'obtenir les coordonnées d'assurance de la société.

Et il faut que vous ayez conservé toutes les pièces médicales depuis la date de votre accident.

Je me tiens à votre disposition si besoin.

Cdt

Par **JC79**, le **06/11/2013** à **10:06**

D'abord bonjour et merci pour les réponses de chacun .Je n'ai pas fait de déclaration commune sur les faits , j'ai été évacué par les pompiers aux urgences locales puis transféré à la clinique de la main à Angers . Mes travaux de maison faisait suite à un grave incendie quelques semaines avant.70% de la maison était à refaire .C'était notre préoccupation 1ère .Ma 1ère lettre auprès de l'entreprise relate l'accident et ses conséquences et demande à l'entreprise de déclarer l'accident à son assurance .le chauffeur à quitté rapidement l'entreprise Mais l'entreprise ne m'a pas répondu .

Pour le dossier médical , je n'ai rien . il me faut écrire à la clinique pour rassembler un minimum de pièces .

Est que c'est la sécu qui va mener l'affaire ??.

Merci pour la suite de vos réponses

Par **JC79**, le **06/11/2013** à **11:06**

pouvez vous me dire ce qu'est MDPH S'il vous plait .

je viens d'adresser à la clinique une demande de justificatifs d'interventions et j'écris à la sécu .
merci
JC79

Par **Lag0**, le **06/11/2013** à **14:02**

[citation]pouvez vous me dire ce qu'est MDPH S'il vous plait . [/citation]

Maison Départementale des Personnes Handicapées

Par **JC79**, le **06/11/2013** à **15:29**

En fait je dépend de la caisse de RSI et non la sécu .

je viens donc d'écrire à cette caisse .

Pour pour MDPH ce sont des maisons d'accueil qui gèrent ce genre de dossier ??? pour les recours ??.

Si quelqu'un peut me dire si des indemnités peuvent être obtenues avec effet rétroactif sur 6 ans , que risque l'entreprise ? , quel peut être le montant de l'indemnité ? quel seait le montant d'une éventuelle pension ?

Merci encore pour toutes vos réponses

JC79

Par **LDG**, le **06/11/2013** à **20:06**

Bonsoir,

Il faut que vous réussissiez à récupérer toutes vos pièces médicales depuis le jour de l'accident.

Il est obligatoire que vous ayez le certificat médical initial du jour de l'accident décrivant les blessures que vous aviez et stipulant la cause de vos blessures.

A défaut, vous ne pourrez rien prouver.

Cordialement,